



Société anonyme au capital de 41 716 454 €
Siège social : 2 avenue Gambetta – Tour Eqho
92066 Paris la Défense CEDEX
572 060 333 RCS Nanterre

Le conseil d'administration de Mersen a pris acte de l'approbation à 68,9% de la résolution numéro 23 soumise à l'Assemblée Générale du 14 mai 2020.

Cette résolution était la suivante : « L'Assemblée Générale prend acte que les références textuelles mentionnées dans l'ensemble des résolutions de la présente assemblée, font référence aux dispositions légales et réglementaires applicables au jour de leur établissement et qu'en cas de modification de la codification de celles-ci, les références textuelles correspondant à la nouvelle codification s'y substitueront. »

Avec cette résolution, l'intention du Groupe était d'assurer une transparence et de se mettre en phase avec un changement législatif à venir.

Le Groupe a cherché auprès d'investisseurs à comprendre les motifs de votes contre cette résolution. Il a compris que certains investisseurs étaient réticents à anticiper des changements législatifs.